

## Calendrier des opérations 2026

### Déroulement de la scolarité dans le 1<sup>er</sup> degré - Enseignement Public

DATES	NATURE DES OPÉRATIONS	INTERVENANTS
Jusqu'au jeudi 2 avril 2026	<p><b>Réunion des conseils de maîtres</b> présidé par le directeur d'école pour étudier et décider des redoublements et raccourcissements de la durée du cycle d'enseignement éventuels.</p> <p><b>Attention :</b> la décision de redoublement ou de raccourcissement en école élémentaire des élèves en situation de handicap ne relève pas de la MDPH. Néanmoins, pour les élèves bénéficiant d'un projet personnalisé de scolarisation, le maintien doit être proposé par l'équipe de suivi de scolarisation et consigné dans le GEVASCO réexamen. La décision de redoublement ou de raccourcissement est prise après avis de l'inspecteur de l'Éducation nationale chargé de la circonscription du premier degré. Pour ce faire, le GEVASCO doit être transmis à l'inspecteur.</p>	Directeur d'école
	<p><b>Dans le logiciel ONDE modifier le calendrier des décisions de passage et enregistrer les décisions de passage au regard des décisions des conseils de maîtres.</b></p>	
	<p><b>Notification aux responsables légaux des <u>décisions</u> des conseils des maîtres</b> (fiche ONDE « Poursuite de la scolarité - Décision)</p> <p>Les responsables légaux disposent de 15 jours pour former un recours qui sera examiné par la commission départementale d'appel.</p>	
<i>Vacances scolaires du vendredi 3 avril au lundi 20 avril 2026</i>		
Jusqu'au mercredi 22 avril 2026	<p><b>Retour des décisions des responsables légaux et saisie des décisions de passage dans ONDE.</b></p>	Responsables légaux des élèves
Jusqu'au vendredi 24 avril 2026	<p><b>Transmission aux inspectrices et inspecteurs de l'Éducation nationale chargés de circonscription des dossiers complets des élèves pour lesquels un recours est formulé.</b></p>	Directeur d'école
Jusqu'au jeudi 30 avril 2026	<p><b>Avis et transmission à la DSDEN des dossiers pour lesquels un appel est formulé.</b></p>	IEN de circonscription
Jusqu'au jeudi 7 mai 2026	<p><b>Transmission aux directeurs d'école des invitations des représentants légaux des élèves à la commission départementale d'appel pour remise en main propre.</b></p>	DSDEN 58
Mardi 19 mai 2026	Commission départementale d'appel	<b>DSDEN 58</b>
Jusqu'au vendredi 22 mai 2026	<p><b>Finalisation de la saisie dans ONDE des décisions prises suite au déroulement de la commission départementale d'appel.</b></p>	Directeur d'école
À compter du vendredi 29 mai 2026	<p><b>Transmission aux directeurs d'école et aux responsables légaux des notifications de décision définitive de passage, de redoublement ou de raccourcissement de la durée du cycle d'enseignement.</b></p>	DSDEN 58